



Séance du jeudi 15 janvier 2026 à 18h45

Date de convocation : vendredi 11 janvier 2026

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal réunion jeudi 11 décembre 2025**
- **Dépenses d'investissement : prise en charge avant budget – année 2026**
- **Approbation d'adhésion volontaire du SCOT au CDG 41**
- **Désignation d'élus au GIP RECIA**
- **Modification du règlement de la garderie**
- **Échange et cession gracieuse de parcelles rue du Château d'eau**
- **Personnel communal : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA – Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - Mme POTET - Mme BRISSET – M. DUBOIS – M. DUPRE (arrivé à 18h50) - M. ROUAULT – M. OZANNE - M. CRIBELIER (arrivé à 19h20) – Mme LATREILLE – Mme LOUPIAS

Pouvoirs : M. BRIANDET à M. CHESNEAU
Mme COURTEAUX à M. POMA

Absente excusée : Mme OUVRAT et Monsieur COURTEAUX

Absentes : Mme ASTIER-BOURBON

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme Katia SAINSON a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.

Les dernières décisions :

- Loyer du cabinet (Ostéopathe) au 1^{er} décembre 2025 : 125 € par mois
- Loyer de la boulangerie au 1^{er} janvier 2026 : 500 € par mois

Dépenses d'investissement : prise en charge avant budget – année 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants des crédits inscrits au budget de la commune au titre de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Chapitre – compte	Budget 2025	Ouverture anticipée de crédit 2026 (25% de 2025)
Chapitre 20 – 2031 – frais d'études	36 156.00 €	9 039.00 €
Chapitre 21 – 2111 – terrains nus	5 342.00 €	1 335.50 €
Chapitre 21 – 2115 – terrains bâtis	50 000.00 €	12 500.00 €
Chapitre 21 – 21312 – construction bâtiments scolaires	40 750.00 €	10 187.50 €
Chapitre 21 – 2151 – réseaux de voirie	30 275.60 €	7 568.90 €
Chapitre 21 – 21534 – réseaux d'électrification	28 040.00 €	7 010.00 €
Chapitre 21 – 21538 – autres réseaux	5 000.00 €	1 250.00 €
Chapitre 21 – 21561 – matériel roulant	1 740.00 €	435.00 €
Chapitre 21 – 21568 – autre mat. Et outillage d'incendie et de défense civile	12 760.00 €	3 190.00 €
Chapitre 21 – 21831 – matériel informatique scolaire	900.00 €	225.00 €
Chapitre 21 – 2188 – autres immobilisations corporelles	29 335.23 €	7 333.80 €
Chapitre 23 – 2313 – constructions en cours	360 430.11 €	90 107.53 €
Chapitre 23 – 238 – avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	127 089.20 €	31 772.30 €

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

Approbation d'adhésion volontaire du SCOT au CDG 41

Monsieur le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique et l'article 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient des fonctionnaires et stagiaires à temps complet sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur l'affiliation volontaire au CDG41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} mars 2026.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

Désignation d'élus au GIP RECIA

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'à la suite de l'adhésion de la commune au GIP RECIA, il convient de nommer un membre titulaire et un remplaçant.

Madame Katia SAINSON est nommée en qualité de représentant titulaire et Monsieur Alain POMA en qualité de représentant suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

Modification du règlement de la garderie

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Suite à la suppression du transport scolaire à la rentrée 2025-2026, les horaires de la garderie de l'école maternelle sont : de 7h15 à 8h30.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Approuve la modification des horaires de la garderie de l'école maternelle dans le règlement intérieur.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

Échange et cession gracieuse de parcelles rue du Château d'eau

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de régulariser un dossier de voirie relatif à un échange et cessions de parcelles suite à l'établissement d'un document d'arpentage établi le 06 août 1981.

L'échange de parcelles prévu à l'époque n'a pas été finalisé. De ce fait, une partie du réseau assainissement collectif se trouve sur un réseau privé tandis qu'un chemin rural traverse une habitation.

Monsieur le maire propose :

- D'échanger la parcelle cadastrée F2729 qui deviendrait propriété de la commune avec la parcelle F2728 qui deviendrait propriété de Monsieur et Madame Gildas et Madame Ray.
- De céder à chaque propriétaire concerné à l'euro symbolique, les parcelles énoncées ci-dessous :
 - F2725 à Madame Binet Louise
 - F2726 au GFR Meunier-Dupuy
 - F2727 à Monsieur et Madame Valentin et Aurélie Pedrosa Lache

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les échanges de parcelles et de céder à l'euro symbolique les parcelles désignées ci-dessous
- De désigner l'étude Taylo, notaires associés à Saint-Aignan de rédiger les actes
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

Personnel communal : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet

Point du jour : ajourné

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Lhuillier demande pourquoi l'agence postale est fermée du jour au lendemain, alors que le contrat avait été renouvelé au dernier conseil municipal.

Est-ce que la personne a émis le souhait de mobilité lors de son entretien professionnel de fin d'année ?

Monsieur le maire précise qu'un recrutement va être nécessaire dans les semaines à venir pour un poste d'agent comptable et ressources humaines mais également pour un poste d'accueil et tenue de l'agence postale.

Monsieur le Maire informe qu'une statue appartenant à la commune est actuellement entreposée au musée de Blois et il est demandé de la passer en monument historique : un avis favorable est donné. Aucune conséquence pour la commune, ni sur les périmètres historiques.

La statue reste au musée.

Monsieur le Maire, fait un tour de table pour connaître les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections municipales du 15 mars prochain.

8h/11h30	11h30/15h	15h00/18h	Bureau
Alain Stéphanie Gilles Ana Sébastien	Laure Isabelle Jacques Ludovic ? Katia	Alain Pascal Annie Thierry Eric	Maire + adjoints

Monsieur le Maire informe que la Région et le Département vont venir visiter le chantier des Rossignols le 03 février prochain.

Les travaux ne présentent pas de retard à ce jour.

Pour la partie HLM 10 demandes, pour la partie seniors 10 demandes également pour 8 places.

Les 16 et 17 février aura lieu des entretiens individuels et une réunion se tiendra le 16 février (au matin), au foyer rural.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une offre de Madame Priqueler pour le rachat du bar restaurant ainsi que le logement à hauteur de 88 000 € (murs + matériels) alors que l'estimation des domaines est de 145 000 €.

La personne en charge de ce dossier aux domaines ne souhaite pas se déplacer sur place car ses frais ne sont pas pris en charge. Monsieur le maire propose de faire une visite en visio.

Monsieur Romain DARME traiteur a libéré le local au 10 janvier 2026. La personne intéressée pour reprendre le bail début mars demande le démontage de la 2ème chambre froide.

Cette chambre froide n'appartenant pas à la commune. Une procédure doit être effectuée auprès de l'ancien propriétaire.

Un devis pour le démontage et le vidage de la clim va être demandé.

Mme Lhuillier demande si le bac à graisse a bien été vidé lors de l'état des lieux sortant. Monsieur le Maire doit s'en assurer.

Madame Brisset relance sur les chiens de son voisin qui courent après les passants.

Il est constaté de plus en plus de chiens errants sur la commune.

Une procédure va être prise à l'encontre d'un administré habitant Selles-sur-Cher qui possède plusieurs chiens sur la commune de Châtillon-sur-Cher dont un chien de catégorie non déclaré.

Les enfants partent en classe de neige du 31 janvier au 06 février 2026

Le 2^{ème} acompte des hors commune a été pris en charge par la coopérative scolaire.

Certains élus prévoient d'aller les voir le weekend des 31.01 et 01.02.2026.

Dates à retenir :

Vœux du maire vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 au foyer rural

Invitation assemblée générale de l'UNRPA le 21 janvier à 14h30 au foyer rural

Commission finances le 03 février 2026 à 18h45 en mairie

Prochain conseil municipal le 12 février à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.